



Projet Pédagogique

ALSH « La Grange aux Loisirs »

Organisé par la Municipalité de Bonson en partenariat avec l'UFCV

2024 - 2025

les enfants de 3 à 17 ans



Sommaire

1. Vue d'ensemble.....	2
Ville de Bonson.....	2
Organisateur.....	2
Les objectifs éducatifs de la commune.....	2
2. Service enfance/jeunesse.....	2
Fonctionnement de l'accueil de loisirs.....	3
Locaux.....	4
Inscriptions.....	4
3. L'équipe.....	5
Les règles de vie de l'équipe.....	6
La journée type	7
Rôle de l'animateur.....	7
La sécurité et les conduites à suivre.....	8
Règles de vie: les enfants.....	8
4. Les intentions éducatives	8
Intentions éducatives.....	9
Objectifs pédagogiques.....	9

Vue d'ensemble

VILLE DE BONSON

Bonson est une ville de la Loire (42), située dans la Plaine du Forez entre Saint Etienne et Montbrison. C'est une petite ville, qui compte 4420 habitants et qui grandit chaque année. Bonson est une rivière, affluent direct de la Loire en rive gauche, entourée par des bois, champs et prairies.

ORGANISATEUR

L'organisateur reste la Municipalité de Bonson, en partenariat avec l'UFCV -relais 42. La gestion du service animation est sous la responsabilité

Le projet éducatif est réalisé conjointement par la coordination UFCV -relais 42 et les élus municipaux.

SERVICE ENFANCE/JEUNESSE

- secteur périscolaire/mercredis
- l'accueil de loisirs (3/10 ans)
- secteur ados (11/17 ans) pendant les vacances scolaires

L'accueil des mercredis et des petites vacances scolaires est fait au centre de loisirs « La Grange aux Loisirs » (2 rue des Granges, 42160 Bonson).

L'accueil pour les vacances estivales est fait sur deux sites :

- au centre de loisirs « La Grange aux Loisirs » (2 rue des Granges, 42160 Bonson) pour le secteur correspondant aux enfants des classes élémentaires et club ados.
- au pôle périscolaire (Place Jules Verne) pour le secteur correspondant aux enfants de classes maternelles.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE LA COMMUNE

Le centre s'appuiera sur les objectifs ci-dessous pour élaborer ces projets et leur permettre de s'approprier le centre de loisirs pour en faire un espace de vie à leur mesure :

- Permettre une autonomie de décision et de choix
- Développer une autonomie de faire et d'agir
- Favoriser à tout moment une sécurité physique et affective
- Établir un climat permettant le partage, l'entraide et le respect de l'autre
- Instaurer un lien de confiance avec les familles
- Développer des actions intergénérationnelles

La commune s'engage à offrir des accueils adaptés à chaque tranche d'âge. Elle veut étendre l'accès à tous, tout en privilégiant les enfants de la commune de Bonson. La municipalité souhaite, au sein de ses structures, aider les jeunes à réaliser des projets qui leur tiennent à cœur. Elle se veut à l'écoute des familles et souhaite rendre l'accueil accessible aux parents. Elle tente de sensibiliser les parents au mode d'éducation populaire proposé dans la structure, pour leur donner envie de s'investir dans les projets de leurs enfants. Pour accomplir ses missions, la municipalité s'engage à fournir un personnel diplômé et compte assurer le financement des formations qui seront nécessaires.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis (périodes périscolaires) et les vacances (périodes extrascolaires).

Inscriptions disponibles	Horaires
Demi journée sans repas	08:00 - 11:30/ 13:30 - 18:00
Demi journée avec repas	08:00 - 13:30/ 11:30 - 18:00
Journée complète sans repas	08:00 - 11:30 13:30 - 18:00
Journée complète avec repas	08:00 - 18:00

Entre 11:15 - 11:30 et 13:30 - 14:00 c'est l'accueil échelonné

Accueil du matin entre 08h00 et 09h00

Accueil du soir entre 17h00 et 18h00

Centre de loisirs		
Périodes	Dates	Ouverture des inscriptions
Vacances automne 2024	Lundi 21 Octobre au jeudi 31 Octobre	Samedi 28 septembre 2024 : - 13h00 pour les maternels - 13h30 pour les élémentaires - 14h00 pour les ados
Mercredis Novembre/Décembre		
2024 Mercredis Janvier/Février	Mercredi 6 Novembre au mercredi 18 Décembre	Samedi 12 Octobre 2024 - 13h00
2025		
	Mercredi 8 Janvier au mercredi 19 Février	Samedi 14 Décembre 2024 - 13h00
Vacances Hiver 2025		
	Lundi 24 Février au vendredi 7 Mars	Samedi 1 ^{er} février 2025 : - 13h00 pour les maternels - 13h30 pour les élémentaires - 14h00 pour les ados
Mercredis Mars/Avril 2025		
	Mercredi 12 Mars au mercredi 16 Avril	Samedi 15 Février 2025 - 13h00
Vacances printemps 2025		

Mercredis Mai/Juin/Juillet 2025 Vacances été 2025	Lundi 22 Avril au vendredi 2 Mai	Samedi 29 Mars 2025 : - 13h00 pour les maternels - 13h30 pour les élémentaires - 14h00 pour les ados
	Mercredi 7 Mai au mercredi 2 Juillet	Samedi 12 Avril 2025 - 13h00
	Lundi 7 Juillet au vendredi 1 ^{er} Août	Samedi 14 Juin 2025 : - 13h00 pour les maternels - 13h30 pour les élémentaires - 14h00 pour les ados

Périscolaire (matin/midi/soir)		
Périodes	Dates	Ouverture des inscriptions
Novembre/Décembre 2024	Lundi 4 Novembre au vendredi 20 Décembre	Samedi 12 Octobre 2024 - 13h00
Janvier/Février 2025	Lundi 6 Janvier au vendredi 21 Février	Samedi 14 Décembre 2024 - 13h00
Mars/Avril 2025	Lundi 10 Mars au vendredi 18 Avril	Samedi 15 Février 2025 - 13h00
Mai/Juillet 2025	Lundi 5 mai au vendredi 4 Juillet	Samedi 12 Avril 2025 - 13h00

LOCAUX « LA GRANGE AUX LOISIRS »

La Grange aux Loisirs dispose de cinq salles qui permettent aux enfants d'évoluer :

- une salle d'activités avec un coin cuisine
- une salle détente
- une grande salle d'accueil qui donne sur une verrière
- une grande salle d'activités
- une autre salle d'activités avec un coin cuisine pour les ados
- une cour
- un jardin

D'autres locaux sont alloués par la commune lors d'animations particulières (activités sportives, spectacles, etc.)

- La salle Barbara
- Le gymnase
- Les salles du périscolaire

- La salle du renouveau
- La passerelle
- La salle Marcel Pouillon

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont organisées par la mairie de Bonson :

- Via le portail famille uniquement : <https://bonson.portail-familles.app/>
- Pôle Enfance Jeunesse : 04.77.55.55.42

Les Bonsonnais sont prioritaires pour les inscriptions. Toutefois, les familles 'hors communes peuvent s'inscrire pour les périodes de vacances scolaires une semaine avant chaque période de vacances, ainsi que les mercredis une semaines avant le premier mercredi de la période, selon le nombre de places disponibles.

L'ÉQUIPE

L'accueil de loisirs est soumis à déclaration auprès de la Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Soit selon la réglementation en vigueur imposée par la SDJES :

- >50% personnel diplômé,
- >30% stagiaire
- >20% autres (bénévoles ou non diplômés).

L'équipe d'animation permanente 2024 - 2025

Direction

Carole Balle - diplômé BAFD
Roxana Covalciuc - diplômé Sciences de l'Éducation

Animation

Muriel Mugnet - diplômé BAFA
Audrey Juban - diplômé BEESAN; DEUST métiers de la forme
Bastien Patouillard - diplômé BAFA
Sylvio Cazzaniga - diplômé BAPAAT
Laurene Ferrer - diplômé BAFD (adjointe en direction)
Océane Gautier Chanson - diplômé CAP Petit Enfance

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes. Cette équipe prépare, propose et encadre les activités en cohérence avec les objectifs pédagogiques de la structure.

LES RÈGLES DE VIE DE L'ÉQUIPE

- Ne pas amener ni consommer de l'alcool ou des produits illicites sur le lieu de l'accueil
- Respecter les locaux et le matériel (rangement et prendre soin du matériel/ des pièces)
- Appliquer et respecter la réglementation dans toutes les activités et/ou sorties
- Le téléphone est toléré à des fins professionnelles seulement
- Respecter ses collègues
- Être ponctuel (respecter les horaires)
- Porter une tenue appropriée à un accueil de loisirs
- Rester professionnel (langage adapté, neutralité dans son discours)

LA JOURNÉE TYPE

08:00 - 09:00	Accueil des enfants et jeux libre
09:00 - 09:30	Préparation des activités et présentation de la journée aux enfants
09:30 - 11:00	Activités et rangement
11:00 - 11:30	Jeux libre et accueil midi
11:30 - 13:00	Trajet cantine et temps repas
13:00 - 14:00	Accueil et jeux calmes
14:00 - 14:30	Temps calme
14:30 - 16:00	Activités et rangement
16:00 - 16:30	Goûter partagé avec les enfants
16:30 - 17:00	Temps libre
17:00 - 18:00	Accueil des parents et jeux libre

RÔLE DE L'ANIMATEUR

L'animateur doit avoir une posture neutre vis-à-vis des enfants dans son langage et son comportement.

Il est présent pour accompagner les enfants toute la journée, activités et vie quotidienne comprise. Il doit veiller à leur sécurité physique, morale et affective sur l'ensemble des vacances. Pour cela, il doit connaître et respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. L'animateur participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnel technique, etc.

Il travaille en équipe ce qui lui permet de partager et d'apprendre. L'animateur participe au sein de l'équipe, à la mise en place du projet pédagogique conduit par la direction, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur.

LA SÉCURITÉ ET LES CONDUITES À SUIVRE

- Chaque animateur doit porter un gilet jaune afin de signaler sa présence lors des déplacements
- Signaler le moindre accident à la direction
- Toujours connaître son effectif d'enfants
- Les trousse à pharmacie sont disponibles dans le placard de l'entrée et dans un sac pour les sorties/ trajets à la cantine
- Pour chaque soin apporté, le spécifier sur le registre d'infirmerie prévu à cet effet
- Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans ordonnance, le cas échéant, la direction en informera l'équipe (PAI)
- Chaque animateur doit prendre connaissance de la fiche sanitaire de son groupe d'enfants.
- Les produits toxiques et objets tranchants sont à mettre hors de portée des enfants.
- La valise PPMS se trouve sur le haut du meuble, à l'entrée de la salle de réunion, située à l'étage.
- Il doit y avoir obligatoirement au moins UN ANIMATEUR toujours présent auprès d'un groupe d'enfants.
- Pour le trajet à la cantine les animateurs doivent se situer stratégiquement par rapport au groupe des enfants (1 animateur devant, 1 animateur arrière, 1 animateur milieu)
- En sorties avec le groupe d'enfants, dans le véhicule, les animateurs doivent se placer proche de sorties d'urgence
- Les animateurs devront s'assurer de la sécurité de chacun dans le véhicule

RÈGLES DE VIE POUR LES ENFANTS

Tous les enfants s'engagent à respecter les règles de vie au sein du groupe. Ces règles sont établies dès le début des vacances et sont formulées par les animateurs et les enfants ensemble. Chaque début de semaine ou chaque fois que nécessaire, les règles seront rappelées et si nécessaire elles pourront être modifiées ou adaptées.

A savoir qu'il y a des règles qui ne sont pas négociables et qui doivent être respectées :

- Le respect des autres : les violences physiques et morales (les insultes, bagarres, humiliations, moqueries, etc.) **ne sont pas tolérées.**
- Le respect des règles de bonne conduite et de politesse est très encouragé

→ Le respect des locaux et du matériel : les toilettes, les meubles, les jeux, les jeux sportifs, le matériel pédagogique , etc.

Objectifs pédagogiques

1. Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
2. Adopter une démarche participative auprès des enfants et leurs familles
3. Favoriser les moments avec tous les acteurs éducatifs pour valoriser nos démarches intergénérationnelles et interculturelles (crèche, médiathèque, inter centre, associations)

Les intentions éducatives

Le centre de loisirs est le lieu où les enfants apprennent le vivre ensemble parmi ses pairs, grâce à l'accompagnement des animateurs, afin de permettre l'expérimentation et le partage.

Avec un cadre souple néanmoins sécuritaire, les animateurs proposent des activités adaptées par niveau d'âge et centres d'intérêts, ce afin de favoriser l'intégration de chacun, permettre à tous de s'exprimer et de grandir à son rythme.

La priorité reste de travailler autour les Objectifs de Développement Durable (ODD), en lien avec les objectifs du Projet Educatif Territorial (PEdT). De nombreux projets vont être mis en place au cours de l'année 2024 - 2025 au cours de chaque période de vacances. Ces projets, conduits au niveau local, régional, international permettent d'approfondir la sensibilisation autour de l'environnement, du vivre ensemble, de l'interculturalité et de l'intergénérationnel. Par le biais des activités proposées l'équipe d'animation souhaite susciter la curiosité des enfants afin qu'ils se posent des questions en rapport à toutes ces thématiques.

L'accueil de loisirs, c'est créer un environnement et un espace ouverts aux enfants, ainsi qu'à leurs familles, afin qu'ils s'y épanouissent. C'est un lieu de bons moments partagés et de construction de liens entre les acteurs impliqués dans l'éducation des enfants (école - mairie - famille - centre de loisirs). Ce lien est primordial pour l'équipe car il est gage d'un travail qualitatif grâce auquel les projets prennent une autre dimension. Il permet la communication et le relais dans l'éducation de l'enfant.